

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 11 mars 2020 à compter de 19 h.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

ABSENCES : M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, et M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond

Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, et Mme Jessica Tanguay, greffière, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h.

2020-03-074

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

Présences et constatation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2020
3. Période de questions
4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé pour un règlement adopté par la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford :
 - 4.1.1 Règlement no. 557-2019 modifiant le règlement de zonage no. 491-2007
 - 4.2 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé pour des règlements adoptés par la Municipalité du village de Warden :
 - 4.2.1 Règlement n° 2019-144 modifiant le règlement de zonage n° 2017-127 de la municipalité du Village de Warden
 - 4.2.2 Règlement n° 2019-145 modifiant le règlement de lotissement n° 2017-128 de la municipalité du Village de Warden
 - 4.2.3 Règlement n° 2019-146 modifiant le règlement de tarification n° 2017-130 de la municipalité du Village de Warden
 - 4.2.4 Règlement n° 2019-147 modifiant le règlement administratif n° 2017-131 de la municipalité du Village de Warden

- 4.3 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé pour des règlements adoptés par la Ville de Granby
 - 4.3.1 Règlement numéro 0918-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP03-2020
 - 4.3.2 Règlement numéro 0919-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir les enseignes surdimensionnées au PIIA-9, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP05-2020
- 4.4 Demande d'avis d'opportunité pour des règlements adoptés par la Ville de Granby
 - 4.4.1 Règlement numéro 0922-2020 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux sur la rue Principale entre les rues Saint-Hubert et Gill et aménagements accessoires, d'honoraires professionnels, d'équipements ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 12 675 000 \$
 - 4.4.2 Règlement numéro 0923-2020 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de voirie sur les rues Denison Ouest, Bergeron et Coupland, d'honoraires professionnels, ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 3 060 000 \$
- 4.5 Avis de conformité d'un règlement d'une MRC limitrophe au schéma d'aménagement et de développement révisé :
 - 4.5.1 Projet de règlement numéro 05-1017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508 de la MRC Brome-Missisquoi
- 4.6 Entrée en vigueur du Règlement numéro 2019-324 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'établir une nouvelle densité d'occupation du territoire pour une partie de l'aire agroforestière située hors de la zone agricole décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :
 - 4.6.1 Adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités doivent apporter à leur réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du règlement
- 4.7 Demande de partage de données à la suite de l'acquisition de données d'orthophotos pour l'ensemble du territoire de la MRC
- 5. Cours d'eau :
 - 5.1 Cours d'eau Choinière à Saint-Alphonse-de-Granby – Recommandation du surveillant des travaux, acte de répartition provisoire et autorisation de paiement
 - 5.2 Lancement d'un appel d'offres pour les travaux d'entretien de cours d'eau pour l'année 2020
- 6. Plan directeur de l'eau :
 - 6.1 Octroi d'un mandat à un conseiller juridique pour les dossiers d'infraction à être traités à la Cour municipale de la Ville de Waterloo
- 7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale relative à la gestion, la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à des résidences isolées
 - 7.2 Lancement d'un appel d'offres pour la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à des résidences isolées

- 7.3 Lancement d'un appel d'offres pour la collecte et le transport des plastiques agricoles aux fins de mise en valeur
- 7.4 Libération de la garantie d'exécution pour le contrat numéro 2018/013 – Fabrication et livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables
- 7.5 Adhésion au programme GMR Pro
- 8. Réglementation :
 - 8.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement numéro 2020-... modifiant le règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle
- 9. Ressources humaines :
 - 9.1 Direction du Service de planification et de gestion du territoire
 - 9.2 Ratification d'embauche au poste de secrétaire-réceptionniste
 - 9.3 Ratification d'embauche au poste de technicien en environnement surnuméraire
- 10. Affaires financières :
 - 10.1 Approbation et ratification d'achats
 - 10.2 Approbation des comptes
 - 10.3 Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-303 et 2019-318 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
 - 10.4 Autorisation de déplacement – Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec
 - 10.5 Autorisation de déplacement – Congrès de la Fédération québécoise des municipalités
 - 10.6 Désignation d'un représentant de la MRC au dîner-conférence de la Chambre de commerce Haute-Yamaska du 23 mars 2020
- 11. Bâtiment administratif :
 - 11.1 Autorisation de signature – Bail avec la Ville de Granby pour l'année 2020 pour le 142, rue Dufferin
- 12. Développement local et régional :
 - 12.1 Adoption du Plan de développement de la zone agricole
 - 12.2 Autorisation de signature – Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité
 - 12.3 Autorisation de signature – Avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie
 - 12.4 Approbation de deux formulaires de projets « Le Pigeon voyageur, service postal et téléphonique » et « Insertion socioprofessionnelle pour travailleurs vivant avec des contraintes sévères à l'emploi en Haute-Yamaska » dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité
 - 12.5 Engagement des sommes résiduelles du Fonds de développement des territoires
 - 12.6 Fonds de développement des territoires :
 - 12.6.1 Autorisation de signature – Addendas aux conventions relatives aux octrois d'aides financières à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour la construction d'une salle communautaire
 - 12.6.2 Autorisation de signature – Addenda à la convention relative à l'octroi d'une aide financière au Club conseil Gestrie-Sol pour le projet d'entretien et de coordination de bandes riveraines
 - 12.7 Fonds de développement des communautés :

- 12.7.1 Autorisation de signature – Addenda numéro 2 à la convention relative à l’octroi d’une aide financière à la Coopérative de solidarité, La Passerelle pour le projet de construction de La Passerelle
- 13. Programmes de la Société d’habitation du Québec :
 - 13.1 Autorisation de signature – Contrat de gré à gré concernant la fourniture de services relatifs au Programme RénoRégion
 - 13.2 Autorisation de signature – Contrat de gré à gré concernant la fourniture de services relatifs au Programme d’adaptation de domicile
 - 13.3 Autorisation de signature – Contrat de gré à gré concernant la fourniture de services relatifs au Programme Petits établissements accessibles
- 14. Transport collectif :
 - 14.1 Ajustement de la demande d’aide financière 2019 déposée au ministère des Transports quant au volet II du Programme d’aide au développement du transport collectif
- 15. Sécurité incendie :
 - 15.1 Adoption du rapport annuel régional d’activité – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l’année 2019
- 16. Demande d’appui :
 - 16.1 MRC de Maria-Chapdelaine – Pérennité des fonds nécessaires en lien avec la légalisation du cannabis
- 17. Période de questions
- 18. Clôture de la séance

2020-03-075 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2020

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2020.

Note : PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions est tenue.

2020-03-076 DEMANDE D’AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD – RÈGLEMENT NO. 557-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 491-2007

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford soumet à ce conseil le règlement numéro 557-2019 adopté le 11 février 2020, intitulé « Règlement no. 557-2019 modifiant le règlement de zonage no. 491-2007 »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d’approuver le règlement numéro 557-2019 de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, le tout conformément aux dispositions de l’article 137.3 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d’aménagement et de développement révisé ainsi qu’aux dispositions du document complémentaire.

2020-03-077

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE WARDEN – RÈGLEMENT N° 2019-144 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2017-127 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE WARDEN

ATTENDU que la Municipalité du village de Warden soumet à ce conseil le règlement numéro 2019-144 adopté le 5 février 2020, intitulé « Règlement n° 2019-144 modifiant le règlement de zonage n° 2017-127 de la Municipalité du Village de Warden »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2019-144 de la Municipalité du village de Warden, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-03-078

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE WARDEN – RÈGLEMENT N° 2019-145 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2017-128 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE WARDEN

ATTENDU que la Municipalité du village de Warden soumet à ce conseil le règlement numéro 2019-145 adopté le 5 février 2020, intitulé « Règlement n° 2019-145 modifiant le règlement de lotissement n° 2017-128 de la Municipalité du Village de Warden »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2019-145 de la Municipalité du village de Warden, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-03-079

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE WARDEN – RÈGLEMENT N° 2019-146 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION N° 2017-130 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE WARDEN

ATTENDU que la Municipalité du village de Warden soumet à ce conseil le règlement numéro 2019-146 adopté le 5 février 2020, intitulé « Règlement n° 2019-146 modifiant le règlement de tarification n° 2017-130 de la Municipalité du Village de Warden »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2019-146 de la Municipalité du village de Warden, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est

conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-03-080 **DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE WARDEN – RÈGLEMENT N° 2019-147 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF N° 2017-131 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE WARDEN**

ATTENDU que la Municipalité du village de Warden soumet à ce conseil le règlement numéro 2019-147 adopté le 5 février 2020, intitulé « Règlement n° 2019-147 modifiant le règlement administratif n° 2017-131 de la Municipalité du Village de Warden »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2019-147 de la Municipalité du village de Warden, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-03-081 **DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 0918-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0662-2016 DE PLAN D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AIRE COMMERCIALE DE MOYENNE DENSITÉ « COMm » À MÊME UNE PARTIE DE L'AIRE RÉSIDENIELLE DE DENSITÉ MOYENNE « Rm », INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PP03-2020**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0918-2020 adopté le 2 mars 2020, intitulé « Règlement numéro 0918-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP03-2019 »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0918-2020 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Ville attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-03-082 **DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 0919-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0677-2017 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ASSUJETTIR LES ENSEIGNES SURDIMENSIONNÉES AU PIIA-9, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PP05-2020**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0919-2020 adopté le 2 mars 2020, intitulé « Règlement numéro 0919-2020 modifiant le Règlement

numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir les enseignes surdimensionnées au PIIA-9, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP05-2020 »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0919-2020 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Ville attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-03-083

DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 0922-2020 AUTORISANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS CONCERNANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE RUES ET DE RÉSEAUX SUR LA RUE PRINCIPALE ENTRE LES RUES SAINT-HUBERT ET GILL ET AMÉNAGEMENTS ACCESSOIRES, D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, D'ÉQUIPEMENTS AINSI QUE LES FRAIS INCIDENTS ET LES FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 12 675 000 \$

ATTENDU l'adoption par la Ville de Granby, le 2 mars 2020, du Règlement numéro 0922-2020 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructures de rues et de réseaux sur la rue Principale entre les rues Saint-Hubert et Gill et aménagements accessoires, d'honoraires professionnels, d'équipements ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 12 675 000 \$;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que la MRC signifie à la Ville de Granby que le règlement numéro 0922-2020 ne va pas à l'encontre des orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que des dispositions du document complémentaire.

2020-03-084

DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 0923-2020 AUTORISANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS CONCERNANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE VOIRIE SUR LES RUES DENISON OUEST, BERGERON ET COUPLAND, D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, AINSI QUE LES FRAIS INCIDENTS ET LES FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 060 000 \$

ATTENDU l'adoption par la Ville de Granby, le 2 mars 2020, du Règlement numéro 0923-2020 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de voirie sur les rues Denison Ouest, Bergeron et Coupland, d'honoraires professionnels, ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 3 060 000 \$;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que la MRC signifie à la Ville de

Granby que le règlement numéro 0923-2020 ne va pas à l'encontre des orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que des dispositions du document complémentaire.

2020-03-085 **AVIS DE CONFORMITÉ D'UN PROJET DE RÈGLEMENT D'UNE MRC LIMITROPHE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-1017 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRO 05-0508 DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU l'adoption par la MRC Brome-Missisquoi du projet de règlement numéro 05-1017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508 de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'aviser la MRC Brome-Missisquoi que le projet de règlement soumis s'avère compatible avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska.

2020-03-086 **ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QUE LES MUNICIPALITÉS DOIVENT APPORTER À LEUR RÉGLEMENTATION À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-324 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QUE MODIFIÉ, AFIN D'ÉTABLIR UNE NOUVELLE DENSITÉ D'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR UNE PARTIE DE L'AIRE AGROFORESTIÈRE SITUÉE HORS DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

Soumis : Document indiquant la nature des modifications que les municipalités doivent apporter à leur réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 2019-324.

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 10 février 2020, du Règlement numéro 2019-324 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'établir une nouvelle densité d'occupation du territoire pour une partie de l'aire agroforestière située hors de la zone agricole décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU qu'à la suite de l'entrée en vigueur d'un tel règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, le conseil doit adopter un document qui indique la nature des modifications que les municipalités visées devront apporter à leur réglementation conformément aux dispositions de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau appuyé par M. le conseiller Jean-Marie-Lachapelle et résolu unanimement d'adopter tel que soumis le document indiquant la nature des modifications que les municipalités doivent apporter à leur réglementation d'urbanisme.

2020-03-087

DEMANDE DE PARTAGE DE DONNÉES À LA SUITE DE L'ACQUISITION DE DONNÉES D'ORTHOPHOTOS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC

ATTENDU que la MRC a accepté, par sa résolution numéro 2019-09-267, de participer au projet d'acquisition de données d'orthophotos pour l'ensemble du territoire de la MRC proposé par l'Agence de géomatique montérégienne (GéoMont);

ATTENDU la demande reçue du gouvernement du Québec à l'effet de partager les données recueillies dans le cadre de ce projet en contrepartie de sa participation financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'autoriser GéoMont à diffuser au public les données d'orthophotos RGB pleine résolution acquises dans le cadre du projet visé par la résolution numéro 2019-09-267 à être réalisé au printemps 2020 sans toutefois diffuser les autres données rattachées au projet, soit les images brutes RGB, PIR et les paramètres d'orientation.

2020-03-088

COURS D'EAU CHOINIÈRE À SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY - RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION PROVISOIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Soumis : Acte de répartition provisoire numéro 2 daté du 8 janvier 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. D'approuver et de payer la facture numéro 2756 présentée par Huard Excavation inc. totalisant 5 210,67 \$, taxes incluses;
2. De déboursier 833,41 \$ de la retenue conservée de la première facture reçue de Huard Excavation inc. à l'automne 2019 afin de conserver le montant résiduel de 1 354,48 \$ correspondant au 5 % à retenir en guise de garantie d'un an;
3. D'accepter l'acte de répartition provisoire numéro 2 daté du 8 janvier 2020 tel que soumis par Mme Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, concernant les travaux effectués dans le cours d'eau Choinière à Saint-Alphonse-de-Granby;
4. De facturer à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby 100 % des frais encourus de 4 758,03 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau.

2020-03-089

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU les demandes d'intervention reçues pour le cours d'eau Dubuc et son Embranchement 2 à Sainte-Cécile-de-Milton, l'Embranchement 1 du cours d'eau Brandy Brook à Saint-Alphonse-de-Granby, le cours d'eau sans nom situé dans le secteur du chemin Ostiguy à Shefford et le cours d'eau sans nom situé dans le secteur du 2^e rang Est à Saint-Joachim-de-Shefford;

ATTENDU que ces demandes ont fait l'objet d'études suivant les mandats octroyés par le conseil les 12 juin 2019, 11 septembre 2019 et 9 octobre 2019;

ATTENDU que la MRC souhaite obtenir des soumissions pour les services d'une ou des entreprises en excavation afin de réaliser ces travaux d'entretien de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. De lancer un appel d'offres public pour les travaux d'entretien de cours d'eau pour l'année 2020 afin de mandater une ou plusieurs entreprises en excavation pour réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau Dubuc et son Embranchement 2 à Sainte-Cécile-de-Milton, de l'Embranchement 1 du cours d'eau Brandy Brook à Saint-Alphonse-de-Granby, d'un cours d'eau sans nom situé dans le secteur du chemin Ostiguy à Shefford et d'un cours d'eau sans nom situé dans le secteur du 2^e rang Est à Saint-Joachim-de-Shefford suivant les plans et devis produits;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du plus bas soumissionnaire conforme.

2020-03-090

OCTROI D'UN MANDAT À UN CONSEILLER JURIDIQUE POUR LES DOSSIERS D'INFRACTION À ÊTRE TRAITÉS À LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE WATERLOO

Soumise : Offre de services du 27 février 2020.

ATTENDU que M^e Jocelyn Belisle agit à titre de procureur de municipalités locales du territoire de la MRC ayant une entente à la Cour municipale de Waterloo;

ATTENDU que la MRC doit s'adjoindre les services d'un conseiller juridique en lien avec l'émission de plusieurs constats d'infraction reliés à l'application des dispositions relatives à la protection de bandes riveraines dans les règlements de zonage des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'octroyer un mandat à M^e Jocelyn Belisle, avocat, pour agir à titre de conseiller juridique de la MRC dans le cadre d'émission de constats d'infraction reliés à l'application des dispositions relatives à la protection de bandes riveraines dans les règlements de zonage des municipalités, selon les termes de l'offre de services telle que soumise.

2020-03-091

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION, LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES BÂTIMENTS ASSIMILABLES À DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Soumis : Projet d'entente entre la MRC de La Haute-Yamaska et les municipalités de Granby, Sainte-Cécile-de-Milton et du canton de Shefford.

ATTENDU que le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées s'applique aux résidences isolées de six chambres à coucher ou moins et aux bâtiments et lieux qui produisent un débit total quotidien d'eaux usées d'origine domestique d'au plus 3 240 litres;

ATTENDU que la déclaration de compétence et le service régional de vidange des installations septiques de la MRC de La Haute-Yamaska couvrent seulement les fosses septiques des résidences isolées de six chambres à coucher ou moins et les bâtiments municipaux;

ATTENDU que le service régional de vidange des installations septiques de la MRC de La Haute-Yamaska ne couvre pas les bâtiments assimilables à une résidence isolée qui ne possèdent aucun logement;

ATTENDU l'intérêt des municipalités de Granby, Sainte-Cécile-de-Milton et du canton de Shefford de conclure une entente intermunicipale de délégation de compétence à la MRC, dans le but d'une éventuelle desserte de ces bâtiments;

ATTENDU que ce projet permet de contribuer à l'amélioration du bilan régional quant à la conformité des installations septiques et à la valorisation des boues, et ultimement à la qualité des eaux de surface et souterraines;

ATTENDU que la mise en commun de ressources pour développer cette expertise s'avère un choix judicieux pour mettre de l'avant ce nouveau service à moindres coûts tout en évitant d'impacter les équipes de travail de chacune des instances en respectant la capacité des effectifs actuels des municipalités;

ATTENDU l'aide financière obtenue par la MRC pour ce projet dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal proposé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon appuyé par le préfet Paul Sarrazin et résolu unanimement :

1. D'autoriser le préfet ou en son absence le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, les documents nécessaires aux fins ci-dessus dont le projet d'entente tel que soumis, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
2. De nommer, à titre de fonctionnaires désignés aux fins de l'entente et pour l'application des règlements municipaux qui en découlent, les personnes suivantes :
 - a) La directrice du Service des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Yamaska;
 - b) La chef de projet, volet matières organiques de la MRC de La Haute-Yamaska;
3. De nommer, à titre de préposé désigné aux vidanges de fosses septiques aux fins de l'entente et pour l'application des règlements municipaux qui en découlent, les préposés à la vidange des fosses septiques, pour la durée de leur embauche, ainsi que la secrétaire aux matières résiduelles de la MRC de La Haute-Yamaska.

2020-03-092

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES BÂTIMENTS ASSIMILABLES À DES RÉSIDENCES ISOLÉES

ATTENDU que le service régional de vidange des installations septiques de la MRC de La Haute-Yamaska couvre seulement les résidences isolées de six chambres à coucher ou moins et les bâtiments municipaux;

ATTENDU que le service régional de vidange des installations septiques de la MRC de La Haute-Yamaska ne couvre pas les bâtiments assimilables aux résidences isolées qui ne possèdent aucun logement;

ATTENDU l'intérêt de certaines municipalités membres de la MRC de La Haute-Yamaska d'offrir un service de vidange des fosses septiques des bâtiments et lieux non couverts par le service offert par la MRC;

ATTENDU l'entente intermunicipale à intervenir entre la MRC de La Haute-Yamaska et les municipalités de Granby, Sainte-Cécile-de-Milton ainsi que du canton de Shefford relative à la gestion, la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée;

ATTENDU que la MRC souhaite obtenir des soumissions pour confier les services de vidange, transport et valorisation des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à des résidences isolées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par le préfet Paul Sarrazin et résolu unanimement :

1. De lancer un appel d'offres public afin de mandater une entreprise pour la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à des résidences isolées;
 2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du plus bas soumissionnaire conforme.
- * Le lancement de l'appel d'offres est conditionnel à la signature d'une entente intermunicipale relative à la gestion, la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée à intervenir entre la MRC et les municipalités de Granby, Sainte-Cécile-de-Milton et canton de Shefford.

2020-03-093

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES PLASTIQUES AGRICOLES AUX FINS DE MISE EN VALEUR

ATTENDU que le contrat numéro 2019/004 pour la collecte et le transport des plastiques agricoles aux fins de mise en valeur vient à échéance au 30 juin 2020;

ATTENDU que la MRC souhaite obtenir des soumissions pour confier les services de collecte et de transport des plastiques agricoles aux fins de mise en valeur à compter de juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. De lancer un appel d'offres public afin de mandater une entreprise pour la collecte et le transport des plastiques agricoles aux fins de mise en valeur;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du plus bas soumissionnaire conforme.

2020-03-094 **LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2018/013 – FABRICATION ET LIVRAISON DE CONTENEURS POUR ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU le contrat numéro 2018/013 intervenu pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables pour l'année 2019;

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée et la recommandation de Mme Anne-Marie Lambert, chef de projet – volet ordures et matières recyclables, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution au montant de 9 375,35 \$ pour le contrat numéro 2018/013 pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables de Soudure J. M. Chantal inc.

2020-03-095 **ADHÉSION AU PROGRAMME GMR PRO**

ATTENDU que le programme GMR Pro du Réseau environnement vise à stimuler, outiller et reconnaître les efforts des organisations municipales qui s'engagent envers la réduction de l'élimination de matières résiduelles;

ATTENDU que la MRC veille à son amélioration continue dans la gestion de matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Adhère au programme GMR Pro du Réseau environnement et s'engage à participer à ce programme;
2. Assume les coûts d'adhésion de 2 710 \$, plus taxes applicables;
3. Désigne la directrice du Service des matières résiduelles comme chef de projet et personne-ressource aux fins du programme GMR Pro.

Note **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-... MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-322 DE GESTION CONTRACTUELLE**

Soumis : Projet du Règlement numéro 2020-... modifiant le règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle.

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2020-03-096 **EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE PLANIFICATION ET DE GESTION DU TERRITOIRE**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'approuver l'embauche de M. Dany Bélanger au poste de directeur du Service de planification et de gestion du territoire à compter du 23 mars 2020, et ce, selon les conditions émises au rapport ADM2020-07.

2020-03-097 **RATIFICATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

Sur une proposition de M. le conseiller René Beaugard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de ratifier l'embauche de Mme Mélanie Lacroix au poste de secrétaire-réceptionniste à compter du 17 mars 2020, et ce, selon les conditions émises au rapport ADM2020-05.

2020-03-098 **RATIFICATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT SURNUMÉRAIRE**

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de ratifier l'embauche de M. Alexandre Morin-Boisjoly au poste de technicien en environnement surnuméraire à compter du 17 mars 2020, et ce, selon les conditions émises au rapport ADM2020-04.

2020-03-099 **APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS POUR MARS 2020**

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Éric Chagnon, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

RATIFICATION D'ACHATS :

Partie 1 du budget (ensemble) :

| | | |
|-----------------------------------|---|-----------|
| La Terre de chez nous | Annonce vente tracteur (3 mois) | 256,62 \$ |
| L'Heureux & Roy - Firme graphique | Graphisme - Création d'une affiche promotionnelle - Les rendez-vous Gêné de jeter | 275,94 \$ |
| L'Heureux & Roy - Firme graphique | Achat de trois images - Les rendez-vous Gêné de jeter | 68,99 \$ |
| Publiquip Inc. | Annonce vente tracteur (3 mois) | 296,46 \$ |
| Bourassa Brodeur Bellemare RH | Tests de français, Word et Excel - poste de secrétaire-réceptionniste | 183,96 \$ |
| Bourassa Brodeur Bellemare RH | Test psychométrique pour 1 candidat | 517,39 \$ |

APPROBATION D'ACHATS :

Partie 1 du budget (ensemble) :

| | | |
|-----------------------------------|---|-------------|
| L'Heureux & Roy - Firme graphique | Graphisme - Réédition des encarts pour les écocentres | 275,94 \$ |
| MS Geslam informatique inc. | Banque de 50 heures informatique | 4 886,44 \$ |
| Oasis santé mentale | Table Brunch Oasis - 10 billets | 1 000,00 \$ |

TOTAL:

7 761,73 \$

2020-03-100 **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-03-01 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

Note :

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2017-303 ET 2019-318 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2019-318 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

2020-03-101 **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'autoriser le déplacement de M. Paul Sarrazin, préfet, pour les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec. Les frais d'inscription, de déplacement et de séjour seront assumés à 100 % par la MRC.

2020-03-102 **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'assumer les frais d'inscription, les frais de déplacement et de séjour à 50 % du préfet et à 100 % de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec du 24 au 26 septembre 2020.

En cas d'incapacité d'agir du préfet, celui-ci pourra être remplacé par le préfet suppléant. Les frais d'inscription, de déplacement et de séjour seraient alors assumés à 100 % par la MRC.

2020-03-103 **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC AU DÎNER-CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-YAMASKA DU 23 MARS 2020**

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault, et résolu unanimement de désigner M. Jean-Marie Lachapelle à titre de représentant de la MRC au dîner-conférence de la Chambre de commerce Haute-Yamaska du 23 mars 2020 et d'assumer les frais afférents à son inscription.

2020-03-104 **AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL AVEC LA VILLE DE GRANBY POUR L'ANNÉE 2020 POUR LE 142, RUE DUFFERIN**

Soumis : Bail avec la Ville de Granby pour l'année 2020 pour le 142, rue Dufferin.

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'autoriser le préfet ou en son absence le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son

absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le bail avec la Ville de Granby tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-03-105 ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Soumis : Plan de développement de la zone agricole.

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'adopter le plan de développement de la zone agricole tel que soumis.

2020-03-106 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AU VOLET « SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC » DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU que le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

ATTENDU que le projet de loi numéro 47 intitulé *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

ATTENDU qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault, et résolu unanimement d'autoriser le préfet ou en son absence le préfet suppléant à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité.

2020-03-107 AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS 2018-2021 EN MONTÉRÉGIE

Soumis : Avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie.

ATTENDU que l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie (Entente) est intervenue le 28 mars 2019;

ATTENDU que l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et

techniques pour soutenir le développement du secteur bioalimentaire de la Montérégie et permettre la mise en œuvre des priorités régionales de la Montérégie relatives au secteur bioalimentaire;

ATTENDU qu'une modification à l'entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'Entente pour ajouter Loisir et Sport Montérégie comme partenaire de l'Entente à titre de fiduciaire de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV);

ATTENDU la proposition du comité directeur de l'Entente de modifier la période de réalisation des activités et de modifier les modalités de versement de la contribution du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de permettre aux parties de soutenir la réalisation de la planification stratégique régionale et de respecter leurs engagements;

ATTENDU que ces modifications n'ont pas d'incidence sur les engagements de la MRC de La Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'entériner le projet d'avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie tel que soumis;
2. D'autoriser le préfet ou en son absence le préfet suppléant à signer l'avenant tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-03-108

APPROBATION DE DEUX FORMULAIRES DE PROJETS « LE PIGEON VOYAGEUR, SERVICE POSTAL ET TÉLÉPHONIQUE » ET « INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE POUR TRAVAILLEURS VIVANT AVEC DES CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI EN HAUTE-YAMASKA » DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ

Soumis : Formulaires pour le dépôt du projet « Le pigeon voyageur, service postal et téléphonique » et « Insertion socioprofessionnelle pour travailleurs vivant avec des contraintes sévères à l'emploi en Haute-Yamaska » dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité Montérégie 2019-2023.

ATTENDU que la Table de concertation régionale de la Montérégie alloue 430 456 \$ au territoire de la MRC de La Haute-Yamaska pour la mise en place du plan d'action supralocal dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité sociale, et ce, conditionnellement à l'adoption de son plan d'action ainsi que des actions qui en découlent;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a adopté son Plan d'action supralocal pour l'Alliance de la solidarité sociale en janvier 2020;

ATTENDU que Le Partage Notre-Dame, identifié au Plan d'action précité comme porteur du projet « Le pigeon voyageur, service postal et téléphonique », soumet à l'approbation de la MRC le formulaire de dépôt de projet pour l'obtention du financement dans le cadre de l'Alliance;

ATTENDU que l'Association Granby pour la Déficience Intellectuelle et l'Autisme (AGDIA), identifiée au Plan d'action précité comme porteur du projet « Insertion

socioprofessionnelle pour travailleurs vivant avec des contraintes sévères à l'emploi en Haute-Yamaska », soumet à l'approbation de la MRC le formulaire de dépôt de projet pour l'obtention du financement dans le cadre de l'Alliance;

ATTENDU que ces formulaires respectent les montants de financement ainsi que les orientations prévues au Plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'approuver les projets « Le pigeon voyageur, service postal et téléphonique » et « Insertion socioprofessionnelle pour travailleurs vivant avec des contraintes sévères à l'emploi en Haute-Yamaska » tels que soumis;
2. De recommander ces deux projets à la Table de concertation régionale de la Montérégie en vue d'obtenir le financement requis à leur réalisation dans le cadre de l'Alliance.

2020-03-109

ENGAGEMENT DES SOMMES RÉSIDUELLES DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

ATTENDU que le Fonds de développement des territoires (FDT) prendra fin le 31 mars 2020;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a jusqu'au 31 mars 2020 pour engager les sommes résiduelles de son FDT et qu'elle dispose de 12 mois supplémentaires pour dépenser les sommes engagées à cette date;

ATTENDU que plusieurs projets soutenus antérieurement par le FDT sont toujours en cours et qu'il est prévisible pour certains d'entre eux qu'il en découle des sommes résiduelles;

ATTENDU qu'il y a lieu d'identifier les projets retenus pour recevoir les sommes résiduelles du FDT dont bénéficie la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Retient le projet du Carrefour jeunesse emploi des Cantons-de-l'Est visant à devenir le porteur du projet Place aux jeunes en région sur le territoire de la MRC et lui réserve une aide financière de 12 000 \$ à cette fin;
2. Retient le projet de Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY) intitulé « Accueil et intégration des travailleurs internationaux » et lui réserve une aide financière de 36 000 \$ pour couvrir la première année du projet;
3. Affecte tout résiduel de l'enveloppe FDT dont disposera la MRC au 1^{er} mars 2021 au projet d'élaboration des plans et devis de construction pour les locaux qui seront attitrés à la Société d'histoire de la Haute-Yamaska dans le futur bâtiment du 142, rue Dufferin;
4. Demande la préparation d'un protocole d'entente à intervenir avec SERY ainsi qu'avec le Carrefour jeunesse emploi des Cantons-de-l'Est pour donner plein effet à la présente résolution;

5. Autorise le préfet ou en son absence le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer les protocoles d'entente aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-03-110

AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDAS AUX CONVENTIONS RELATIVES AUX OCTROIS D'AIDES FINANCIÈRES À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU qu'une convention relative à l'octroi d'une aide financière est intervenue le 5 juin 2015 entre le Centre local de développement (CLD) Haute-Yamaska et la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour la construction d'une salle communautaire;

ATTENDU qu'une convention relative à l'octroi d'une aide financière est intervenue le 28 juin 2016 entre la MRC et la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour la construction d'une salle communautaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'échéancier quant à ce projet de manière à établir l'ensemble des échéances du promoteur au 28 février 2021;

ATTENDU que le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs du CLD Haute-Yamaska sont devenus ceux de la MRC de La Haute-Yamaska par l'effet de l'article 284 du chapitre 8 des lois de 2015 (*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*);

ATTENDU que le 14 septembre 2015, une convention de partage est intervenue entre la MRC de La Haute-Yamaska et le CLD Haute-Yamaska afin de confirmer le transfert des dossiers du CLD Haute-Yamaska à la MRC de La Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la MRC des addendas aux conventions relatives aux octrois d'aides financières décrites ci-dessus pour donner plein effet à la présente résolution et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-03-111

AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA À LA CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB CONSEIL GESTRIE-SOL POUR LE PROJET D'ENTRETIEN ET COORDINATION DE BANDES RIVERAINES

ATTENDU qu'une convention relative à l'octroi d'une aide financière est intervenue le 8 juin 2015 entre le Centre local de développement (CLD) Haute-Yamaska et le Club conseil Gestrie-Sol pour le projet d'entretien et coordination de bandes riveraines;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'échéancier quant à ce projet de manière à établir l'ensemble des échéances du promoteur au 28 février 2021;

ATTENDU que le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs du CLD Haute-Yamaska sont devenus ceux de la MRC de La Haute-Yamaska par l'effet de l'article 284

du chapitre 8 des lois de 2015 (*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*);

ATTENDU que le 14 septembre 2015, une convention de partage est intervenue entre la MRC de La Haute-Yamaska et le CLD Haute-Yamaska afin de confirmer le transfert des dossiers du CLD Haute-Yamaska à la MRC de La Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la MRC un addenda à la convention relative à l'octroi d'une aide financière décrite ci-dessus pour donner plein effet à la présente résolution et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-03-112 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA NUMÉRO 2 À LA CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ, LA PASSERELLE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE**

ATTENDU qu'une convention relative à l'octroi d'une aide financière est intervenue le 1^{er} mars 2018 entre la MRC et la Coopérative de solidarité, La Passerelle pour le projet de construction de La Passerelle;

ATTENDU que cette convention a été modifiée par un addenda intervenu le 4 novembre 2019, lequel prolonge jusqu'au 15 février 2020 les échéances du promoteur quant à la réalisation des conditions nécessaires au versement de l'aide financière;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'échéancier quant à ce projet de manière à établir l'ensemble des échéances du promoteur au 28 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la MRC un addenda à la convention telle que modifiée décrite ci-dessus pour donner plein effet à la présente résolution et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-03-113 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS AU PROGRAMME RÉNORÉGION**

Soumis : Contrat de gré à gré avec M. Jacques Richard visant à lui confier l'accomplissement des aspects techniques du Programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'accepter les termes du contrat de gré à gré tel que soumis et d'autoriser le préfet ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce contrat et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-03-114 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS AU PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE**

Soumis : Contrat de gré à gré avec M. Jacques Richard visant à lui confier l'accomplissement des aspects techniques du Programme d'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'accepter les termes du contrat de gré à gré tel que soumis et d'autoriser le préfet ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce contrat et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-03-115 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS AU PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES**

Soumis : Contrat de gré à gré avec M. Jacques Richard visant à lui confier l'accomplissement des aspects techniques du Programme Petits établissements accessibles de la Société d'habitation du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'accepter les termes du contrat de gré à gré tel que soumis et d'autoriser le préfet ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce contrat et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-03-116 **AJUSTEMENT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019 DÉPOSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUANT AU VOLET II DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF**

ATTENDU la demande d'aide financière de 125 000 \$ déposée par la MRC de La Haute-Yamaska, par la résolution numéro 2019-04-132, au ministère des Transports pour l'année 2019 quant au volet II du programme d'aide au développement du transport collectif;

ATTENDU que le programme d'aide au développement du transport collectif a été bonifié quant à l'année 2019 et qu'à la suite de cette modification du programme, la MRC de La Haute-Yamaska est éligible à une aide financière de 133 666 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. De modifier la demande d'aide financière 2019 déposée par la MRC de La Haute-Yamaska au ministère des Transports quant au volet II du programme d'aide au développement du transport collectif de manière à ce que celle-ci passe de 125 000 \$ à 133 666 \$;
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

2020-03-117 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL RÉGIONAL D'ACTIVITÉ – SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2019**

Soumis : Rapport annuel d'activité régional couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Éric Chagnon, il est résolu unanimement d'adopter le rapport annuel d'activité régional du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska tel que soumis.

2020-03-118 **DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – PÉRENNITÉ DES FONDS NÉCESSAIRES EN LIEN AVEC LA LÉGALISATION DU CANNABIS**

ATTENDU que la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU qu'à la suite des représentations des unions municipales, les municipalités et les MRC se sont vues octroyer une aide financière afin de les soutenir dans la mise en œuvre d'actions visant à sensibiliser la population à l'égard des interdictions et à la réglementation liée à la consommation du cannabis;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la *Loi encadrant la Société québécoise du cannabis*, le gouvernement du Québec a autorisé la mise en place de la Société québécoise du cannabis (SQDC), laquelle assure la vente légale et responsable du cannabis dans une perspective de protection de la santé;

ATTENDU que la SQDC encaissera des recettes importantes à long terme alors que la responsabilité de la réglementation locale et la sensibilisation du public à ce sujet continueront de relever des municipalités;

ATTENDU que le 30 novembre 2017 la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a déposé un mémoire relatif au projet de loi 157 intitulé « *Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* » et que ce mémoire formule six recommandations, entre autres et notamment les deux premières :

- a) Établir avec les municipalités un processus de répartition équitable des revenus de la vente du cannabis où chaque niveau de gouvernement récolte 33 % des revenus totaux permettant ainsi aux municipalités de s'acquitter efficacement de leurs nouvelles responsabilités en matière d'encadrement du cannabis;
- b) Adopter un amendement au projet de loi afin d'ajouter aux fins pour lesquelles le fonds des revenus provenant de la vente de cannabis peut être utilisé : « la compensation aux municipalités des coûts associés à la légalisation du cannabis »;

ATTENDU que les municipalités et les MRC du Québec sont des gouvernements de proximité imputables auprès de leurs citoyens;

ATTENDU que le milieu municipal est en mesure de relever de nombreux défis auprès de la population locale étant donné qu'il la connaît bien et qu'il est alors en mesure de réaliser des interventions et des actions de façon plus ciblée, notamment par de la prévention et de la sensibilisation auprès de la population plus vulnérable;

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Maria-Chapdelaine demandant la pérennisation de l'aide financière liée à la légalisation du cannabis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de demander au ministère de la Sécurité publique d'effectuer les démarches nécessaires visant à pérenniser l'aide financière liée à la légalisation du cannabis aux municipalités et aux MRC.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions est tenue.

2020-03-119

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par le M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de lever la séance à 19 h 09.

Mme Judith Desmeules,
directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

M. Paul Sarrazin, préfet